

## Résultats de la sélection d'entrée en formation d'Ambulanciers Epreuves de sélection 2024 – Rentrée Janvier 2025

**« Candidats dispensés des épreuves de sélection » \***

**admis sur liste complémentaire**

# NEANT

A La Roche-sur-Yon, le 02/12/2024

Le président du jury  
Directeur de l'IFA  
M. Éric BODIN

INSTITUT DE FORMATION  
AUX PROFESSIONS DE SANTÉ  
I.F.A. D.U.C.H.D. Vendée  
33 rue du Maréchal Koenig - BP 652  
85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX

\* **Art. 14.** – Par dérogation aux articles 6 à 12 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier, peuvent être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier les auxiliaires ambulanciers ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire **et** titulaires de l'un des diplômes énoncés au 2o du I de l'article 8. Leur nombre au regard de l'ensemble des élèves d'une même session de formation est défini en concertation avec l'agence régionale de santé territorialement compétente. L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription.